Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006 (CE)
Date de publication/révision: 07.11.2011
Version: 10.0.0 (9.0.0)
Nom de la substance/préparation: Rywapox Klebe- und Fugenmörtel – Teil A+B
(Stoff-/Zubereitungsbezeichnung:)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Rywapox Klebe- und Fugenmörtel - TEIL A
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Mastic pour joint époxidique - partie A
Utilisations déconseillées
Aucun(e) n´est connu(e).
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur : Rywa GmbH & Co. Kommanditgesellschaft
Rue/Boîte Postale : Raestruper Str. 3
Sigle du pays/Code postal/Localité: 48231 Warendorf
Téléphone : +49 (0) 2581 / 80-76/77
Fax : +49 (0) 2581 / 61331
Contact : info@rywa.de
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Téléphone: +49 (0) 2581 / 8076

2. Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. · Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets
néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. · Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 · R 52/53 · Xi ; R 36/38
2.2 Éléments d'étiquetage
Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Lettre d´identification et caractérisation de danger du produit
Xi ; Irritant
Composants dangereux déterminants pour l´étiquetage
PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE ; CAS no : 25068-38-6
REACTION PRODUCT: BISPHENOL-F WITH EPICHLORHYDRINE ; CAS no : 28064-14-4
OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN C12-14)MÉTHYL] ; CAS no : 68609-97-2
Phrases R
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
Phrases S
61 Éviter le rejet dans l`environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu`en prenant toutes précautions d`usage.
37 Porter des gants appropriés.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Marquage spécial pour certaines préparations
92 Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.
2.3 Autres dangers
néant
2.4 Remarques supplémentaires

Le système est un mélange de la partie A et de la partie B appropriée. Le produit durci (A + B) n'est pas une substance
dangereuse (selon Directives de CEE).

3. Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants contribuant aux dangers
PRODUIT DE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE ; CE no : 500-033-5; CAS no : 25068-38-6
Quote-part : 5 - 25 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53 R43 Xi ; R36/38
Classification 1272/2008 (SGH) : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411
REACTION PRODUCT: BISPHENOL-F WITH EPICHLORHYDRINE ; CE no : 500-006-8; CAS no : 28064-14-4
Quote-part : 5 - 20 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53 R43 Xi ; R38
Classification 1272/2008 (SGH) : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411
OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN C12-14)MÉTHYL] ; CE no : 271-846-8; CAS no : 68609-97-2
Quote-part : 2,5 - 5 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53 R43 Xi ; R36/38
Classification 1272/2008 (SGH) : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Cas général
Enlever sans délai les vêtements souillés.
En cas d´inhalation
Conduire à l´air frais. Appeler un médecin. En cas d'évanouissement posez le patient dans la position latérale (également
pendant le transport).
Au contact de la peau
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, rincer abondamment à l'eau. En cas de doute,ou si des symptômes
persistent,faire appel à un médecin.
Au contact des yeux
Rincer avec beaucoup d´eau (15 min.). Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Appeler un médecin.
En cas d´ingestion
Rincer la bouche et puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun(e) n´est connu(e).
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers
nécessaires
néant

5. Mesures de lutte contre l´incendie
5.1 Moyens d’extinction

Moyens d´extinction appropriés
Dioxide de carbone, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la
mousse résistant à l'alcool.
Moyens d´extinction contre-indiqués
Jet d´eau.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d´incendie des gaz toxiques peuvent se former. Monoxide de carbone (CO). acide chlorhydrique (HCl).
5.3 Conseils aux pompiers
Pour la lutte contre l´incendie, porter un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Porter pleins
vêtements de protection.
5.4 Indications complémentaires
Ne pas laisser l´eau d´extinction pénétrer dans les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter d'equipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer dans la canalisation ou les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans la terre / sol.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, scuire). Eliminer le
matériel rassemblé conformément aux instructions.
6.4 Référence à d'autres sections
néant

7. Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions à prendre pour la manipulation
Assurer la ventilation / aspiration d'air suffisante à la place de travail. Pour mélanger le deux composants: Considérer aussi la
fiche de données de sécurité pour le partie B. Rapport de mélange et des informations supplémentaires voir la fiche technique.
Préventions des incendies / explosions
Aucune mesure particulière nécessaire.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage
Eviter sûrement la pénétration dans le sol.
Indications concernant le stockage commun
Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.
Autres indications sur les conditions de stockage
Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.
Classe de stockage : 10
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Mastic pour joint époxidique - partie A

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
néant

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuelle
Mesures générales de protection et d´hygiène
Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Ne pas manger/boire/fumer
pendant l´utilisation. Se laver les mains avant le repos et après avoir terminé le travail. Enlever immédiatement tout
vêtement souillé avec ce produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhalter les vapeurs.
Protection respiratoire
Le port d´un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment aérés ainsi que lors des travaux de
pulvérisation Pour court temps d'utilisation: masque de filtre - filtre de combination - type A-P2 (pour les gaz et les vapeurs
des composées organiques, point d'ébullition > 65°C / particules - code de coleurs: brun / blanc)
Protection des mains
Utiliser des gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374) en nitrile - caoutchouc de butyle - en plusieurs
couches - Des gants protecteurs correspondants sont disponible p. ex. de Mapa-Professionel (F-92205 Neuilly sur Seine -
France): ULTRIL ® 377 - ULTRANITRIL ® (491,492,494 or 495) - CHEM-PLY ® -
Le temps de passage (durée de l'utilisation maximale) dépend de matériaux de gant, d'épaisseur et de la température. Il doit
être appris pour le fabricant de gant pour le type utilisé (p. ex. aussi dans Internet www.mapa-professionnel.com). Avant de
commencer le travail utiliser crème de protec. de peau.
Inadéquats sont des gants en cuir - textile -
Le temps de perméation est généralement > 480 mn pour le matériaux indiqués.
Les gants sont à éliminer en cas de forte pollution ou des dommages immédiatement, avec des éclaboussure après
l'expiration de la durée maximale temps de porter, mais au plus tard à la fin du travail.
Protection des yeux
Utiliser lunettes de protection étanches (EN 166).
Protection de la peau
Vêtements de protection (EN 340). L'ampleur des vêtements de protection doit être adaptée aux conditions spécifiques au
lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect
Etat physique : pâte
Couleur : Gris.
Odeur : faible, caractéristique
Renseignements importants pour la sécurité
Température de fusion/plage de
fusion :
non applicable
Température d´ébullition/plage
d´ébullition :
non applicable

Seuil minimal d'explosion :
Aucune donnée
disponible
Seuil maximal d'explosion :
Aucune donnée
disponible
Densité : (20 °C) ca. 1,75 g/cm3
Valeur pH : non applicable
9.2 Autres informations
Le produit n'est pas inflammable spontanément. Le produit n'est pas explosif.

10. Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
10.2 Stabilité chimique
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
10.4 Conditions à éviter
néant, à l´utilisation appropriée
10.5 Matières incompatibles
Réaction fortement exothermique avec des alcools des amines - Polymérisation avec un développement de chaleur.
10.6 Produits de décomposition dangereux
gaz/vapeur irritant

11. Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
11.2 Expériences de la pratique
A la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
A l'oeil: Effet d'irritation.
Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

12. Informations écologiques
12.1 Toxicité
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.4 Mobilité dans le sol
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.6 Autres effets néfastes
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.7 Indications complémentaires
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux ou la canalisation .

13. Considérations relatives à l´élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation
Produit non durci: Déchet special.
Produit durci, c.-à-d. après mélange avec la quantité durcisseur correspondante: Des déchets ménagers et/ou des déchets de
commerce. - Observez les règlements des autorités locales.
Code de déchets
Liste Européenne de déchets:
08 04 09*: Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
Note: La classification du déchet pour ce produit peut changer selon le champ de son application. Veuillez observer Directive
2001/118/CE.
Emballage non nettoyé
Recommandation
Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au
recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.4 Groupe d'emballage
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
néant

15. Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière
de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations nationales
Prescriptions allemandes concernant les matières dangereuses (GefStoffV)
Les examens préventifs selon l´annexe VI GefStoffV
Observez les règlements pour les examens préventifs.
Classe de pollution des eaux

Classe : 2 Classification selon VwVwS
Autres informations
Considérer des restrictions d'emploi possibles conformément à règlement de directive de protection de la maternité ou à loi
sur la protection du travail des mineurs.
Veuillez observer les règles pour la prévention d'accidents, des règles de sécurité et des recommandations fournies par des
associations professionnelles.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.

16. Autres informations
Autres renseignements
Considérer aussi la fiche de données de sécurité pour le partie B.
Modifications décisives pour la sécurité
02.2 Composants dangereux déterminants pour l´étiquetage · 02.2 SGH - Conseils de prudence · 03. Composants contribuant
aux dangers
Phrases R des substances contenues
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
SGH Mentions de danger des substances contenues
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Service établissant la fiche technique:
Laboratoire.
Ces indications sont fondées sur l´état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du
produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Rypapox Klebe- und Fugenmörtel - TEIL B
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Mastic pour joint époxidique - partie B
Utilisations déconseillées
Aucun(e) n´est connu(e).
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur : Rywa GmbH & Co. Kommanditgesellschaft
Rue/Boîte Postale : Raestruper Str. 3
Sigle du pays/Code postal/Localité: 48231 Warendorf
Téléphone : +49 (0) 2581 / 80-76/77
Fax : +49 (0) 2581 / 61331
Contact : info@rywa.de
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Téléphone: +49 (0) 2581 / 8076

2. Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. · Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 · Xi ; R 36/38
2.2 Éléments d'étiquetage
Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Lettre d´identification et caractérisation de danger du produit
Xi ; Irritant
Composants dangereux déterminants pour l´étiquetage
3-AMINOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ; CAS no : 2855-13-2
3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE ; CAS no : 112-24-3
Phrases R
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
Phrases S
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu`en prenant toutes précautions d`usage.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
2.3 Autres dangers
néant
2.4 Remarques supplémentaires
Le système est un mélange de la partie A et de la partie B appropriée. Le produit durci (A + B) n'est pas une substance
dangereuse (selon Directives de CEE).

3. Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants contribuant aux dangers

3-AMINOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ; CE no : 220-666-8; CAS no : 2855-13-2
Quote-part : 5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : C ; R34 R43 R52/53 Xn ; R21/22
Classification 1272/2008 (SGH) : Skin Corr. 1B ; H314 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317
Aquatic Chronic 3 ; H412
ALCOOL BENZYLIQUE ; CE no : 202-859-9; CAS no : 100-51-6
Quote-part : 5 - 25 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R20/22
Classification 1272/2008 (SGH) : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332
3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE ; CE no : 203-950-6; CAS no : 112-24-3
Quote-part : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : C ; R34 R43 R52/53 Xn ; R21
Classification 1272/2008 (SGH) : Skin Corr. 1B ; H314 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317
Aquatic Chronic 3 ;
H412
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Cas général
Enlever sans délai les vêtements souillés.
En cas d´inhalation
Conduire à l´air frais. Appeler un médecin. En cas d'évanouissement posez le patient dans la position latérale (également
pendant le transport).
Au contact de la peau
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, rincer abondamment à l'eau. Couvrir le blessure stérilement.
Au contact des yeux
Rincer avec beaucoup d´eau (15 min.). Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Appeler un médecin.
En cas d´ingestion
Rincer la bouche et puis boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecien.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun(e) n´est connu(e).
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers
nécessaires
néant

5. Mesures de lutte contre l´incendie
5.1 Moyens d'extinction
Moyens d´extinction appropriés
Dioxide de carbone, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la
mousse résistant à l'alcool.
Moyens d´extinction contre-indiqués
Jet d´eau.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d´incendie des gaz toxiques peuvent se former. oxydes de l'azote (NOx). Monoxide de carbone (CO). ammoniaque

(NH3).
5.3 Conseils aux pompiers
Pour la lutte contre l´incendie, porter un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Porter pleins
vêtements de protection.
5.4 Indications complémentaires
Ne pas laisser l´eau d´extinction pénétrer dans les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter d'equipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer dans la canalisation ou les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans la terre / sol.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Assurer une aération suffisante. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide,
liant universel, scuire). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux instructions.
6.4 Référence à d'autres sections
néant

7. Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions à prendre pour la manipulation
Assurer la ventilation / aspiration d'air suffisante à la place de travail. Pour mélanger le deux composants: Considérer aussi la
fiche de données de sécurité pour le partie A. Rapport de mélange et des informations supplémentaires voir la fiche technique.
Préventions des incendies / explosions
Aucune mesure particulière nécessaire.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage
Eviter sûrement la pénétration dans le sol.
Indications concernant le stockage commun
Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.
Autres indications sur les conditions de stockage
Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.
Classe de stockage : 12
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Mastic pour joint époxidique - partie B

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
néant
8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuelle
Mesures générales de protection et d´hygiène
Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Ne pas manger/boire/fumer
pendant l´utilisation. Se laver les mains avant le repos et après avoir terminé le travail. Enlever immédiatement tout

vêtement souillé avec ce produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhalter les vapeurs.
Protection respiratoire
Le port d´un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment aérés ainsi que lors des travaux de
pulvérisation Pour court temps d'utilisation: masque de filtre - filtre de combination - type A-P2 (pour les gaz et les vapeurs
des composées organiques, point d'ébullition > 65°C / particules - code de coleurs: brun / blanc)
Protection des mains
Utiliser des gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374) en nitrile - en plusieurs couches - caoutchouc de
butyle - Des gants protecteurs correspondants sont disponible p. ex. de Mapa-Professionel (F-92205 Neuilly sur Seine -
France): ULTRIL ® 377 - ULTRANITRIL ® (491,492,494 or 495) - CHEM-PLY ® -
Le temps de passage (durée de l'utilisation maximale) dépend de matériaux de gant, d'épaisseur et de la température. Il doit
être appris pour le fabricant de gant pour le type utilisé (p. ex. aussi dans Internet www.mapa-professionnel.com). Avant de
commencer le travail utiliser crème de protec. de peau.
Inadéquats sont des gants en cuir - textile -
Le temps de perméation est généralement > 480 mn pour le matériaux indiqués.
Les gants sont à éliminer en cas de forte pollution ou des dommages immédiatement, avec des éclaboussure après
l'expiration de la durée maximale temps de porter, mais au plus tard à la fin du travail.
Protection des yeux
Utiliser lunettes de protection étanches (EN 166).
Protection de la peau
Vêtements de protection (EN 340). L'ampleur des vêtements de protection doit être adaptée aux conditions spécifiques au
lieu de travail.
Indications complémentaires pour l´agencement des installations techniques
Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs
limites d´exposition, porter des appareils respiratoires.

9. Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect
Etat physique : pâte
Couleur : Blanchâtre / beige.
Odeur : aminé
Renseignements importants pour la sécurité
Température de fusion/plage de
fusion :
non applicable
Température d´ébullition/plage
d´ébullition :
non applicable
Seuil minimal d'explosion :

Aucune donnée
disponible
Seuil maximal d'explosion :
Aucune donnée
disponible
Densité : (20 °C) ca. 1,6 g/cm3
Valeur pH : non applicable
9.2 Autres informations
Le produit n'est pas inflammable spontanément. Le produit n'est pas explosif.

10. Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
10.2 Stabilité chimique
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
10.4 Conditions à éviter
néant, à l´utilisation appropriée
10.5 Matières incompatibles
Réaction fortement exothermique avec des acides.
10.6 Produits de décomposition dangereux
gaz/vapeur corrosif(ve) ammoniaque

11. Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
11.2 Expériences de la pratique
A la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
A l'oeil: fortement irritant.
Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
11.3 Autres renseignements pour la toxicologique

12. Informations écologiques
12.1 Toxicité
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.4 Mobilité dans le sol
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.6 Autres effets néfastes
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.
12.7 Indications complémentaires
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux ou la canalisation .

13. Considérations relatives à l´élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation
Produit non durci: Déchet special.
Produit durci, c.-à-d. après mélange avec la quantité correspondante résine / composante A: Des déchets ménagers et/ou des
déchets de commerce. - Observez les règlements des autorités locales.
Code de déchets
Liste Européenne de déchets:
08 04 09*: Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
Pour le produit durci:
Liste Européenne de déchets:
08 04 10: Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Note: La classification du déchet pour ce produit peut changer selon le champ de son application. Veuillez observer Directive
2001/118/CE.
Emballage non nettoyé
Recommandation
Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au
recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.4 Groupe d'emballage
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n´est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national /
international.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
néant

15. Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière
de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations nationales
Prescriptions allemandes concernant les matières dangereuses (GefStoffV)
Les examens préventifs selon l´annexe VI GefStoffV

Observez les règlements pour les examens préventifs.
Classe de pollution des eaux
Classe : 2 Classification selon VwVwS
Autres informations
Considérer des restrictions d'emploi possibles conformément à règlement de directive de protection de la maternité ou à loi
sur la protection du travail des mineurs.
Veuillez observer les règles pour la prévention d'accidents, des règles de sécurité et des recommandations fournies par des
associations professionnelles.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible.

16. Autres informations
Autres renseignements
Considérer aussi la fiche de données de sécurité pour le partie A.
Modifications décisives pour la sécurité
02.2 Composants dangereux déterminants pour l´étiquetage · 02.2 SGH - Pictogrammes de danger · 02.2 SGH - Mentions de
danger · 02.2 SGH - Conseils de prudence · 03. Composants contribuant aux dangers · 08.1 Paramètres de contrôle · 15.
Classe de pollution des eaux
Phrases R des substances contenues
20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
21 Nocif par contact avec la peau.
21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
34 Provoque des brûlures.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
SGH Mentions de danger des substances contenues
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Service établissant la fiche technique:
Laboratoire.
Ces indications sont fondées sur l´état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du
produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.